



RCC West and Central Africa

Collaboration for Climate Action

TERMES DE REFERENCE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'OPPORTUNITÉ POUR LA TARIFICATION RÉGIONALE DU CARBONE DANS L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)

Avec le soutien financier et technique de la CCNUCC dans le cadre de l'Initiative CIACA

(ver. du 18 juin 2024 – PROJET DE TRAVAIL)

Contexte du projet CI-ACA :

La tarification du carbone est une approche fiscale ou économique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), car elle met un prix sur le carbone, créant ainsi une incitation à investir dans des solutions plus respectueuses du climat. Un nombre croissant de Parties envisagent les instruments de tarification du carbone comme approche pour mettre en œuvre leur action climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, même parmi celles qui n'ont pas mentionné d'instruments de tarification du carbone dans leur proposition de CDN. L'Accord de Paris reconnaît explicitement le rôle important de la tarification du carbone (décision CP21/1, par. 136).

De plus, comme l'Accord de Paris permet une action concertée, les administrations envisagent également de mettre en place des approches de tarification/ marché du carbone pour permettre une participation future aux marchés régionaux et mondiaux du carbone pour diverses raisons : vendre des unités d'atténuation, attirer des fonds pour leurs mesures d'atténuation et atteindre leurs objectifs de manière plus souple et plus rentable.

Le projet CiACA ('Collaborative Instruments for Ambitious Climate Action') a été annoncé lors de la COP22 à Marrakech, avec une période initiale de 2,5 ans de 2017 à mi-2019, dans le but d'aider les Parties à développer des approches de tarification du carbone pour la mise en œuvre de leur CDN dans le cadre de l'Accord de Paris tout en favorisant la collaboration. Le projet a été prolongé pour une deuxième phase, couvrant la période de juillet 2018 à décembre 2020 et une troisième phase, couvrant la période de juin 2022 à décembre 2023.

L'initiative est purement volontaire et ne crée pas d'obligations pour les juridictions soutenues ou pour ses donateurs. Il est actuellement financé par des contributions volontaires fournies par le gouvernement allemand. L'initiative est gérée conjointement par le Secrétariat de la CCNUCC et ses centres régionaux de collaboration (CRC). Dans le cadre de cette initiative, certains des pays soutenus par le CRC Afrique de l'Ouest et du Centre (WAC Africa) sont le Sénégal et le Nigeria.

Introduction à l'activité :

Après avoir appuyé avec succès l'examen et l'adoption de la tarification du carbone au niveau national dans divers pays de la région de l'Afrique de l'Ouest (dont le Sénégal et le Nigeria), la possibilité d'introduire une approche régionale de la tarification du carbone doit être explorée, en tenant compte

en particulier de la perspective de l'intégration politique et économique régionale dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

À l'échelle mondiale, la tarification du carbone s'impose comme une solution importante pour gérer et réduire les émissions de GES, couvrant déjà 23 % des émissions mondiales. En fait, la plupart des économies développées appliquent déjà un prix sur les émissions de GES, tandis que la tarification du carbone est de plus en plus envisagée et introduite dans les pays en développement tels que l'Afrique du Sud, la Thaïlande, le Chili, etc. À l'échelle globale, les économistes considèrent la tarification du carbone comme un élément essentiel d'un ensemble solide de politiques d'atténuation. Et bien que les émissions des pays en développement continuent d'augmenter, la tarification du carbone peut jouer un rôle important dans l'orientation des économies vers un développement à faibles émissions de carbone.

Un certain nombre de pays de la région a très tôt adhéré à des déclarations favorables à la tarification du carbone, telles que la déclaration du V20 par laquelle les États membres ont l'intention de commencer à mettre en œuvre une tarification nationale du carbone. De même, la « Déclaration de Nairobi des dirigeants africains sur le changement climatique et l'appel à l'action » publiée par l'Union africaine lors de la Semaine africaine du climat 2023 a exhorté « les dirigeants mondiaux à se rallier à la proposition d'un régime mondial de taxation du carbone comprenant une taxe carbone sur le commerce des combustibles fossiles, le transport maritime et l'aviation, qui pourrait également être renforcée par une taxe mondiale sur les transactions financières (TTF) ». ¹

D'une part, la tarification du carbone concerne les politiques fiscales et d'autre part, les politiques d'atténuation dans le contexte plus large des contributions déterminées au niveau national (CDN) et des stratégies de développement à long terme à faibles émissions (LT-LEDS) dans le cadre de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, il convient de noter qu'une certaine tension peut exister entre la volonté de mettre en place des politiques d'atténuation ambitieuses au niveau national, guidées par le principe de responsabilités communes mais différenciées au regard des capacités respectives, et les implications de la tarification du carbone en termes d'impact sur les parties prenantes et les inégalités de concurrence qu'elle peut entraîner. En particulier, la tarification du carbone dans une juridiction donnée, mais pas chez d'autres partenaires commerciaux, peut entraîner des règles du jeu inégales et, dans le pire des cas, entraîner une fuite de carbone (c'est-à-dire la délocalisation de la production sans coûts similaires du carbone).

Étant donné que la création de conditions de concurrence inégales par la tarification du carbone risque d'aller à l'encontre des objectifs d'intégration économique régionale consistant à créer des conditions de concurrence équitables pour les acteurs économiques, il est proposé d'étudier succinctement les risques liés à la fragmentation des politiques en matière de carbone, en particulier la tarification du carbone dans la région, et d'envisager les possibilités de politiques de tarification du carbone coordonnées, alignées ou conjointes dans la région.

Dans un contexte plus large, il convient de noter que les politiques de tarification du carbone inégales devraient commencer à affecter la région, certains pays prévoyant d'appliquer des mesures d'ajustement carbone aux frontières pour traiter les importations en provenance de régions où les prix effectifs et explicites du carbone sont plus bas pour certains biens à forte intensité de carbone.

Dans le même temps, il convient de noter l'intégration régionale en matière d'approvisionnement énergétique et en particulier avec le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA),

¹ https://au.int/sites/default/files/decisions/43124-Nairobi_Declaration_06092023.pdf

en envisageant entre autres d'établir les bases du suivi, de la déclaration et de la vérification des émissions de GES de l'EEEOA.

Pour soutenir cette activité, le RCC WAC Africa basé à Lomé cherche à recruter un consultant ou groupe de consultants expérimentés en tarification du carbone pour appuyer une étude d'évaluation sur la faisabilité d'une approche régionale de tarification du carbone dans la zone UEMOA.

Objectifs:

L'objectif de cette évaluation est d'aider les Parties à l'Accord de Paris dans la région et leur organisation intergouvernementale régionale (UEMOA) à examiner les opportunités et les avantages associés à des politiques coordonnées de tarification du carbone, à des approches de tarification du carbone harmonisées ou conjointes dans la région, ainsi qu'à explorer et à discuter des avantages et des inconvénients de diverses approches régionales potentielles en matière de tarification du carbone.

Le travail vise à identifier les faits, les voies et les options, à discuter des implications des options et enfin à formuler des propositions et des recommandations pour l'avenir potentiel des mesures fiscales liées à l'atténuation, des instruments basés sur les prix et de la tarification du carbone au niveau régional. Et bien que la tarification du carbone soit considérée ici comme des approches qui créent un prix sur le carbone au niveau national, soit par le biais d'une redevance (par exemple, une taxe sur le carbone), soit par des approches de plafonnement et d'échange, la recherche dans ce contexte doit également prendre en compte le rôle des crédits carbone, qu'ils soient ou non en vertu de l'article 6, dans le contexte national et régional.

Portée des travaux

Tâche 0 : Réunion de lancement

- Lors de la signature du contrat, le consultant, assisté par le RCC WAC Africa, organisera une « réunion de lancement ». La coordination de la participation des parties prenantes à cette réunion sera gérée par le RCC WAC Africa. Au cours de cette première réunion, le consultant présentera divers éléments, notamment le plan de travail proposé, les résultats attendus et les échéanciers. En outre, le consultant décrira les informations requises à recueillir et sa méthodologie globale pour la bonne exécution de la mission dans un rapport de lancement.

Tâche 1a : Cartographie du paysage de l'instrument dans l'espace UEMOA

- Identifier et faire le point sur les éléments suivants :
 - Efforts et initiatives nationaux en matière de tarification du carbone ;
 - Les prix implicites du carbone, tels que les redevances et les redevances sur les combustibles fossiles,
 - Des plans pour d'autres mécanismes fondés sur les prix, tels que les véhicules, le tarif de rachat de l'électricité, etc.,
 - Instruments économiques régionaux et nationaux fondés sur les prix pour influencer les émissions de GES,
 - Autres mesures et stratégies fiscales régionales et nationales qui affectent les émissions de GES,
 - Mesures d'ajustement carbone aux frontières (prévues et envisagées),
 - les efforts de MRV à l'échelle nationale et régionale avec un lien potentiel ou une utilité pour la tarification du carbone ;

- Systèmes de crédits carbone.

Tâche 1b : Identification de l'intérêt régional

- Évaluer les implications (avantages et inconvénients) des politiques d'atténuation tarifaire et fiscale spécifiques à chaque pays dans l'UEMOA, et en particulier la tarification du carbone, par rapport aux formes de coopération, d'alignement, d'intégration ou de politiques conjointes.
- Évaluer les possibilités de mise en œuvre de la tarification du carbone à l'échelle nationale ou régionale. Lorsque le niveau régional est jugé plus approprié, procéder à une analyse plus approfondie des opportunités à l'UEMOA.

Tâche 2 : Identification des formes de coopération

- Identifier, inventorier, formuler et répertorier les formes potentielles de coopération en matière de tarification du carbone, de mesures fiscales influençant les émissions de GES et de politiques fondées sur les prix :
 - Définir les périmètres et les formes de coopérations/alignements,
 - Identifier des exemples de telles coopérations à travers le monde,
 - Proposer des formes de coopération sur la tarification et l'atténuation du carbone, les politiques fiscales et les instruments fondés sur les prix applicables à la région, et discuter des avantages et des inconvénients des différentes approches :
 - a. Cadre d'alignement,
 - b. Intégration des politiques,
 - c. Politiques conjointes de tarification du carbone,
 - d. Autres formes de coopération, le cas échéant,
 - e. Coopération sur d'autres politiques fondées sur les prix, y compris, mais sans s'y limiter, le soutien aux énergies renouvelables.

Tâche 3 : Discussion et évaluation

Le consultant doit :

- Évaluer comment les mesures régionales de tarification et de fiscalité du carbone peuvent faciliter la pénétration des technologies/mesures d'atténuation appropriées dans l'UEMOA.

Tâche 4 : Formulation des recommandations

Le ou les consultants doivent :

- Formuler des recommandations concernant l'introduction potentielle d'une approche régionale pour la tarification du carbone, les politiques connexes fondées sur les prix et les mesures fiscales liées aux mesures d'atténuation au niveau de l'UEMOA.
- Identifier et recommander des acteurs/partenaires potentiels qui pourraient soutenir l'opérationnalisation des activités
- Proposer une feuille de route pour la mise en œuvre régionale.

Livrables

Le livrable ultime de cette mission est le rapport **sur la faisabilité et les opportunités de la tarification régionale du carbone dans la zone UEMOA**. Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes, de **juillet 2024 à novembre 2024**. Dans le cadre de ce processus, le consultant doit fournir les rapports suivants

Livrable	Calendrier
Rapport initial comprenant les grandes lignes initiales du rapport prévu qui doit être examiné et approuvé par RCC WAC Africa.	10 juillet 2024
Premier projet de rapport couvrant toutes les tâches indiquées ci-dessus au RCC WAC Africa pour commentaires	15 semaines après le rapport de lancement
Projet de rapport final intégrant les commentaires adressés.	1 semaine après avoir reçu un retour.
Atelier de validation (en personne) pour présenter les résultats contenus dans le rapport final et solliciter des commentaires. Cela comprendra la planification, la facilitation et la production de rapports.	Après la présentation du projet de rapport final. (T1 2025)
Rapport final, qui doit prendre en compte les commentaires reçus lors de l'atelier de validation. Ce rapport final doit être remis 1 semaine après la validation du projet de rapport final. Le rapport devrait inclure un résumé exécutif.	1 semaine après l'atelier de validation

Lieu d'affectation :

Les consultants travailleront à partir de leur lieu de résidence avec des missions dans la région aux fins suivantes :

- Le cas échéant, recherche des faits et entretiens nécessaires avec les parties prenantes concernées
- Participation à l'atelier de lancement et de validation finale pour présenter les résultats à la CCNUCC, au RCC WAC Africa ou à d'autres parties prenantes

Mise en œuvre et rapports :

La mission doit être mise en œuvre selon un calendrier convenu d'un commun accord. Le consultant ou le groupe de consultants doit travailler en étroite collaboration avec l'expert régional sur la tarification du carbone et l'article 6 qui est basé au CRC pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à Lomé (RCC WAC Africa).

Le consultant est tenu de visiter au moins 4 pays de la région, en sélectionnant un échantillon équilibré de 2 pays avancés et de 2 pays moins avancés sur la tarification du carbone.

Tous les livrables doivent être soumis au RCC WAC Africa, ainsi qu'à la Direction de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de l'UEMOA pour contrôle de la qualité et contribution.

Le consultant devra également participer et contribuer aux résultats de cette étude lors des événements régionaux de renforcement des capacités du RCC WAC Africa.

Qualifications et compétences :

Qualifications et compétences	Années d'expérience requises
Expérience professionnelle dans l'atténuation du changement climatique.	5-7 ans
Expérience avérée de la conception et/ou de l'analyse de systèmes nationaux de tarification du carbone et de marchés du carbone tels que la taxe carbone, les systèmes d'échange de droits d'émission et les fonds carbone.	Au moins 2 ans
Une bonne connaissance des sous-thèmes suivants liés à la tarification du carbone est souhaitable : portée et champ d'application, contrôle et arrangements institutionnels, disposition de flexibilité, fixation d'un plafond/prix, allocation ou gestion de l'impact des prix.	-
Compétences avérées en analyse et en chiffres.	-
Bonne connaissance de la région ouest-africaine et des politiques climatiques.	-
Maîtrise du français (obligatoire).	-
Expérience avérée en documentation, gestion des connaissances et/ou stratégies de communication.	Au moins 2 ans

Tous les principaux produits livrables (rapports intérimaires et rapport final) seraient présentés en anglais et en français.

Agence contractante :

RCC WAC Africa (Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)).

Rémunération:

Le budget de l'expert ne doit pas dépasser 45 000 USD.

Comment postuler :

Les candidats intéressés qui souhaitent entreprendre ce travail doivent soumettre les documents suivants à RCCWACAfrica@unfccc.int copie à bayittah@unfccc.int et aeaagbetiafa@uemoa.int.

- Une proposition technique qui contiendra une description de la méthodologie de mise en œuvre de la mission et des tâches qui y sont inscrites ;
- Une proposition financière qui constituera un budget pour les travaux décrits dans le présent TDR, avec un calendrier de paiement proposé ;
- un calendrier d'achèvement des travaux conforme aux exigences en matière de rapports et à l'échéancier provisoire ;
- CV du ou des experts à engager pour la mission, si possible, en mettant en évidence uniquement l'expérience/expertise pertinente ;
- Preuve des connaissances à jour sur la tarification du carbone.

Le courriel doit avoir pour objet « Etude de faisabilité et d'opportunité pour la tarification régionale du carbone dans la zone UEMOA ».

Seuls les candidats sérieusement pris en considération seront invités à une entrevue par téléconférence. Les candidatures féminines qualifiées sont particulièrement encouragées à postuler.

La soumission de la candidature ne doit pas être plus tard que le 12 juillet 2024 – (23h59 GMT).